



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 8 DÉCEMBRE 2016

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2016.....	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	2
4.1	Bilan du fonds de valorisation agricole	2
4.2	Invitation à M. Bruno Allard à joindre le comité de vigilance	4
4.3	Tonnage enfoui dans la cellule en opération de juillet 2015 à octobre 2016.....	4
4.4	Décret d'autorisation de la zone 5B	4
4.5	Travaux en cours sur la propriété.....	9
5	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	10
5.1	Contribution au fonds de fermeture	10
5.2	Contrôle des goélands.....	11
5.3	Visites au site internet.....	12
6	REGISTRE DES PLAINTES ET BILAN ANNUEL DES PLAINTES.....	12
7	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION	13

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Statistiques de fréquentation du site web

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux membres du comité pour la dernière rencontre de 2016.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants. Il figure à l'annexe 2.

M. Dussault demande aux membres de devancer la présentation du bilan de fonds de valorisation agricole par Mme Yanie Villeneuve, comme elle doit quitter plus tôt.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu de la rencontre du 8 septembre 2016 est approuvé par les participants. Deux questions sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À la page 4, vous indiquez que les saules ou les peupliers sont des essences pouvant être utilisées sur des sites fermés. Pourtant, le saule est un arbre très souvent proscrit dans les municipalités à cause de son important système racinaire.</i>	M. Ghislain Lacombe indique qu'il n'est pas au courant si les saules sont interdits dans les municipalités, mais qu'ils peuvent être plantés sur le site d'enfouissement sans attaquer le recouvrement final.
<i>Pourquoi avoir indiqué à la première page de la présentation sur les leviers du développement durable que la reproduction, diffusion ou transmission est interdite sans votre consentement?</i>	M. Dussault indique que beaucoup d'information de la présentation vient de M. André Goulet lui-même, notamment la philosophie de l'approche de compensation. Il s'agit d'une forme de droit d'auteur, comme c'est assez novateur comme méthodologie.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

La présentation du fonds a été devancée dans l'ordre du jour.

M. Dussault présente Mme Yanie Villeneuve, qui s'occupe de la gestion du fonds de valorisation agricole pour Développement économique Grand-Saint-Jérôme. La présentation de Mme Villeneuve est disponible en annexe (intégrée à la présentation PowerPoint de Waste Management). Il souligne que Waste Management a versé plus de 700 000\$ dans le fonds, afin de stimuler l'activité agricole autour des installations de l'entreprise.

Mme Villeneuve présente un survol des critères pour le fonds et des investissements réalisés en 2016. Elle rappelle que l'objectif du fonds est de dynamiser les activités agricoles au pourtour du site, pour pallier à la perte de terres agricoles. Le rôle de Développement économique Grand Saint-Jérôme est de structurer le fonds, en assurer la gestion et contribuer à sa promotion.

Mme Villeneuve indique que l'aide accordée peut prendre la forme de prêts allant de 5 000\$ à 100 000\$. Le taux du prêt est en lien avec les années d'amortissement, qui peuvent aller jusqu'à 12 ans maintenant. Même si le prêt se régénère moins vite, il permet de contribuer à des projets potentiellement moins rentables au départ, en accordant un sursis pour le remboursement. Les agriculteurs bénéficient toujours d'un « moratoire ». Ils n'ont rien à rembourser la première année, ils peuvent ne rembourser que les intérêts pour la deuxième année, et le capital doit commencer à être remboursé seulement la troisième année.

Une subvention de 15% est également greffée au prêt. Elle est versée une fois que le projet est complété, par souci d'équité avec les autres agriculteurs. L'objectif est de rendre le fonds attrayant et intéressant.

Mme Villeneuve indique que 779 086\$ ont été accordés depuis la mise en place du fonds, avec 146 109\$ en subventions. 11 entreprises ont ainsi été financées. Un montant de 62 212\$ était disponible au 30 novembre 2016. Le fonds se régénère chaque année avec le capital qui est remboursé et les intérêts. Trois projets sont en cours cette année.

Avec des investissements liés de plus de 9M\$ grâce au fonds, Mme Villeneuve souligne que l'objectif de dynamiser les activités agricoles est atteint.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>S'il y a à peu près 62 000\$ dans le fonds, est-ce que ça signifie que des projets à 100 000\$ ne pourraient être financés?</i>	Mme Villeneuve indique que le financement est tributaire de la disponibilité des fonds. Elle souligne que le fonds peut aussi financer des petits projets.
<i>Le taux d'intérêt chargé aux agriculteurs revient donc au fonds et celui-ci s'autosuffit?</i>	Mme Villeneuve confirme qu'il y a un retour au fonds avec les intérêts. Elle mentionne qu'avec l'amortissement plus long qu'au départ (12 ans au lieu de 8 ans) et la diminution générale des taux d'intérêt, le fonds se régénère moins vite.
<i>Lorsque le fonds sera trop bas, est-ce que Waste Management réinjectera des fonds?</i>	M. Dussault indique que non. Mme Villeneuve spécifie que le fonds a été pensé comme un outil à long terme.
<i>À ce jour, avez-vous essuyé des pertes?</i>	Mme Villeneuve indique qu'il n'y a eu aucun défaut de paiement depuis la mise en place du fonds en 2008. Elle ajoute que, pour certains projets, le fonds est le seul créancier, mais que pour d'autres, le fonds vient plutôt compléter un montage financier.
<i>Est-ce que tous les projets proviennent de Sainte-Sophie?</i>	Mme Villeneuve indique que certains des projets proviennent également de Sainte-Anne-des-Plaines, dans une proportion d'à-peu-près 50-50 avec Sainte-Sophie. Elle mentionne qu'elle pourrait présenter une carte du MAPAQ délimitant la zone visée par le fonds avec les numéros de lots.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter la carte du MAPAQ qui localise les projets du fonds de valorisation agricole

4.2 INVITATION A M. BRUNO ALLARD A JOINDRE LE COMITE DE VIGILANCE

M. Dussault rappelle qu'un siège est vacant au comité pour la municipalité de Saint-Hyppolite. Il ajoute qu'il a invité M. Bruno Allard à se joindre au comité à deux reprises, mais qu'il n'a reçu aucune nouvelle. Il va poursuivre le suivi.

ACTION DE SUIVI :

- Refaire un suivi auprès de M. Allard pour confirmer son intérêt à être représentant de Saint-Hyppolite sur le comité

4.3 TONNAGE ENFOUI DANS LA CELLULE EN OPERATION DE JUILLET 2015 A OCTOBRE 2016

M. Dussault précise que la question concernant le tonnage enfoui dans la cellule en opération de juillet 2015 à octobre 2016 a été posée lors de la dernière rencontre et que Waste Management souhaitait fournir une réponse aux membres du comité. Il indique que, dans la cellule 5B2, 1 230 000 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies.

4.4 DECRET D'AUTORISATION DE LA ZONE 5B

M. Dussault indique que le décret d'autorisation pour la zone 5B a été émis le 5 octobre 2016. Il précise que, à quelques paragraphes près, il s'agit du même décret que celui émis en 2009. Les modifications au décret incluent l'ajout d'une période additionnelle de 5 ans. Les modifications étaient déjà prévues et il s'agit essentiellement d'une procédure administrative. M. Dussault rappelle également que les tonnages annuels maximaux autorisés seront revus à la baisse (tonnages régressifs), en lien avec la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

M. Ghislain Lacombe présente le détail des changements au décret. Ces détails sont consignés dans la présentation en annexe et incluent notamment :

- Changements à la condition 1 :
 - Maintien du débit maximal de 1000 m³/jour pour le traitement des eaux de lixiviation
 - Suivi mensuel des hydrocarbures, au lieu d'une fois par semaine
Waste Management faisait déjà le suivi de la présence d'hydrocarbures pétroliers dans les eaux de surface et, sur la base des résultats, la fréquence a été réduite.
 - Engagement à construire des bermes temporaires pour dissimuler les opérations
 - Période de restriction pour le déboisement plus contraignante, du 1^{er} avril au 15 août, à cause du retour hâtif des oiseaux nicheurs dû aux changements climatiques
 - Relocalisation des couleuvres vertes, une espèce protégée.

La présence de couleuvres vertes a été détectée dans le secteur d'agrandissement antérieurement. Lors des travaux faits au moins de juin, aucune couleuvre verte n'a été capturée. Les autres couleuvres capturées à ce moment ont également été relocalisées sur la propriété de Waste Management, à l'est du site.

- Plan de compensation (projet déjà réalisé)
- Programme de suivi sur l'hydrologie
90% du milieu humide du site est situé au sud à Sainte-Anne-des-Plaintes.
- Maintien du suivi environnemental du plan de sécurisation des puits
- Ajouts de conditions (16 et 17) :
 - Condition 16 : le ministère veut s'assurer que, sur une année, la limite autorisée ne soit pas dépassée, même s'il ne s'agit pas nécessairement d'une année calendrier. Par exemple, Waste Management va devoir faire un suivi du 1^{er} novembre au 31 octobre, si la cellule est mise en opération à ce moment.
 - Condition 17 : à chaque décret, des suivis environnementaux sont exigés. Sur le terrain, cette situation devenait difficile à cause des duplicatas et des doublons. Waste Management souhaitait donc rassembler les suivis exigés depuis 2003 pour en faire un document maître (document de référence).
- Remplacement de la condition 13 :
 - Maintien de la fiducie qui est déjà en place depuis 2005. À partir du moment que la zone 5B sera opérée, le taux va augmenter à 1,52\$ la tonne (contribution de 1,36\$/m³ en ce moment). Le ministère a simplement changé l'unité de mesure pour simplifier.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que signifie C10-C50?</i>	M. Lacombe indique qu'il s'agit d'une catégorie d'hydrocarbures pétroliers.
<i>Je comprends qu'un milieu humide utilisé comme mesure de compensation est protégé à vie. Pourquoi ne pas emmener les couleuvres à ces endroits?</i>	M. Lacombe répond qu'il n'y a aucune corrélation entre les milieux humides et les couleuvres. Il indique qu'il n'est pas nécessaire de relocaliser les couleuvres dans un milieu humide, mais bien plutôt dans un habitat équivalent.
<i>Combien de couleuvres vertes ont été trouvées par le passé?</i>	M. Lacombe spécifie que quelques-unes ont été trouvées. Cette fois-ci, aucune n'a été recensée.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lorsque vous décidez d'agrandir, vous faites venir des biologistes pour inventorier le milieu?</i>	M. Dussault indique que cette procédure fait partie de l'élaboration de l'étude d'impact.
<i>Est-ce que les autres couleuvres potentiellement présentes vont s'en aller ailleurs?</i>	M. Lacombe indique que Waste Management s'est engagé à capturer les couleuvres et à les relocaliser. Le ministère voulait s'assurer que les couleuvres situées plus au sud ne reviennent pas dans la zone excavée, donc le système de bardeaux dans la zone sud a été maintenu.
<i>Le gouvernement autorise un volume à la baisse, mais la population de la MRC s'accroît constamment. Est-ce que le volume tient compte de cet étalement urbain?</i>	<p>M. Dussault indique que, lorsque Waste Management a présenté sa demande pour la zone 5B, le ministère a demandé d'où provenaient les déchets. Des projections ont été réalisées et ont démontré que, dans le futur, per capita, moins de matières résiduelles devraient être générées, en incluant la récupération et le compost. Il va donc y avoir une population plus importante qui va générer moins de matières résiduelles per capita, ce qui devrait apporter une stabilité au niveau des besoins d'enfouissement.</p> <p>Les mesures de valorisation et récupération sont d'autant plus importantes, car avec la croissance démographique, une quantité importante de déchets seraient générés.</p>
<i>Si, par exemple, 40 000 habitants s'ajoutent l'an prochain à la MRC. Est-ce que le gouvernement va vous bloquer et faire en sorte que les déchets soient envoyés ailleurs dans d'autres sites d'enfouissement?</i>	<p>M. Dussault indique qu'il est confiant que les prévisions d'ici à 2022 soient adéquates. Il spécifie qu'il y a une corrélation directe entre la croissance économique et la quantité de déchets, entre autres pour ce qui touche au secteur de la construction.</p> <p>Il indique que RECYC-QUÉBEC n'a pas encore réalisé son dernier bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec et que ce sera intéressant de comparer la génération de matières versus ce qui est envoyé à la récupération ou est valorisé.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Est-ce un volume théorique qui est autorisé ou est-ce un volume atteint chaque année?</i></p>	<p>M. Dussault indique que les volumes maximaux sont presque atteints et que l'entreprise est là pour s'assurer d'une gestion optimale des matières résiduelles. Il est possible, dans ce contexte, que certains contrats soient refusés et redirigés vers d'autres sites.</p> <p>Par contre, M. Dussault spécifie que la composante géographique demeure et que, par exemple, des déchets de Sainte-Sophie ne se retrouveront pas à Lachenaie. Waste Management a l'obligation de prendre les matières résiduelles de la MRC et a une entente avec Sainte-Anne-des-Plaines.</p>
<p><i>On vous transfère une responsabilité, mais ce n'est pas vous qui contrôlez la production.</i></p>	<p>M. Dussault indique que c'est exact. Waste Management est là pour gérer les matières résiduelles afin que ce soit sécuritaire pour l'environnement.</p>
<p><i>Le coût est en fonction du volume. Est-ce que vous vous attendez à une certaine régularité pour vos coûts?</i></p>	<p>M. Dussault indique que Waste Management ne s'attend pas à des augmentations substantielles. Par contre, les coûts pour la main-d'œuvre et l'énergie augmentent.</p> <p>La nouvelle réglementation en vigueur était déjà dans la structure de coûts de l'entreprise, de même que la mise à niveau réglementaire. Avec un volume plus élevé, les coûts à l'enfouissement peuvent être maintenus à un niveau acceptable pour les clients.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans le cadre de l'évaluation des projets, est-ce que le ministère fonctionne par comité ou est-ce une seule personne qui décide des dossiers?</i>	M. Dussault indique que Waste Management s'adresse à la direction des évaluations environnementales du MDDELCC. Un chargé de projet est responsable du dossier. Il est responsable de distribuer des copies de l'étude d'impact aux différents experts gouvernementaux, qui vont réviser le document et émettre des commentaires. Le chargé de projet est ensuite chargé de mettre tout en commun et de retourner les questions et commentaires à Waste Management. Certaines questions sont simples à répondre et d'autres nécessitent de réaliser des études complémentaires. Lorsque Waste Management a fini de répondre aux questions à la satisfaction du ministère, l'entreprise reçoit un avis de conformité et un décret.
<i>Le fait que vous regroupiez tous les suivis, c'est le même principe que pour le fonds de post-fermeture?</i>	M. Dussault indique que c'est exact et que l'objectif est de rendre l'interprétation et l'application des suivis plus simple. Une demande a également été faite pour le regroupement de tous les décrets. Ce sera présenté au comité ultérieurement.
<i>Qu'est-ce qui est le plus avantageux pour la fiduciaire, un prix à la tonne ou au mètre cube?</i>	M. Dussault indique qu'il s'agit de la même chose au final et que c'est uniquement une différence d'unité de mesure. Waste Management est heureux de la modification qui considère un montant à la tonne et c'est également plus simple pour les citoyens. Les données volumétriques sont plus abstraites.

ACTION DE SUIVI :

- Lorsque les décrets auront été regroupés dans un seul document, en faire une présentation au comité

4.5 TRAVAUX EN COURS SUR LA PROPRIETE

M. Lacombe indique que la zone 5B a été autorisée par décret récemment, mais qu'il restait encore à obtenir le certificat d'autorisation de la direction régionale du MDDELCC. Cette autorisation a été reçue au début du mois de novembre. Dès que l'autorisation a été reçue, Waste Management a pu commencer les travaux, en débutant par la construction d'un mur sol-bentonite pour garantir l'intégrité du milieu humide. Les travaux d'excavation débiteront quant à eux en janvier 2017. Les matériaux d'excavation seront mis au nord du site et feront une zone tampon entre la 1^{re} rue et la zone déboisée. Il n'y aura aucun impact sur le sentier situé à proximité et le centre équestre a été contacté à cet effet pour bien présenter la situation.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle sera la grosseur de la zone tampon avec la première rue?</i>	M. Lacombe indique qu'elle fera une vingtaine de mètres.
<i>Est-ce que vous ferez une future cellule là où les matériaux d'excavation et de déboisement seront déposés?</i>	M. Lacombe indique qu'aucune cellule ne sera aménagée au nord. Le terrain ne contient pas suffisamment d'argile. Il s'agit plutôt d'une zone pour mettre les matériaux de remblai. Ils ne seront pas simplement mis en pile, mais une berme profilée sera réalisée, avec reboisement.
<i>Quelle est la limite où le développement des cellules va arrêter?</i>	M. Lacombe répond à l'aide d'une carte (disponible dans la présentation PowerPoint en annexe). Il spécifie qu'une zone de 4 hectares ne sera pas aménagée, tel qu'indiqué ci-haut.
<i>De quelle façon sont exposés les matériaux contaminés qui proviennent des sites de construction environnants?</i>	M. Lacombe indique qu'ils sont toujours enfouis dans une cellule imperméabilisée.
<i>Vous n'obtenez pas de redevances sur les sols contaminés, comme ce ne sont pas des matières résiduelles. Est-ce exact?</i>	M. Lacombe indique que c'est exact. Mais Waste Management a besoin de ces matériaux pour le recouvrement des matières résiduelles.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La photo présentée dans la présentation PowerPoint ne semble pas à jour.</i>	M. Dussault indique que la photo date de 2015 et qu'une partie du secteur au nord a été déboisé depuis. Le secteur à l'ouest sera déboisé l'an prochain. Il indique que Waste Management présentera une photo mise à jour à l'été 2017.
<i>Pourquoi est-ce que les arbres sont plantés en rangée sur le site?</i>	M. Dussault indique qu'en 2006, lorsque les études d'impact ont été élaborées, une étude géophysique a été réalisée pour identifier et calculer l'épaisseur de l'argile, du sable et du roc. Il a alors fallu déboiser des corridors pour installer des sondes et du reboisement a été effectué.

ACTION DE SUIVI :

- Mettre à jour la photo aérienne du lieu d'enfouissement à l'été 2017 pour être en mesure d'avoir une « carte » à jour du site avec les travaux et le déboisement et la présenter au comité

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Lacombe rappelle que Waste Management a l'obligation de constituer un fonds pour assurer le maintien des suivis environnementaux, le captage des biogaz, le traitement des eaux de lixiviation et l'entretien général du site pendant 30 ans. Les fonds requis ont été évalués à 28,5 millions \$ en 2022. Au 31 octobre 2016, la fiducie était constituée d'environ 15 millions \$.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je crois me souvenir que la fiducie totale devait être de 22 millions \$ au départ, est-ce bien le cas? À quoi est due l'augmentation à 28 millions \$?</i>	M. Lacombe indique que le montant varie en fonction des autorisations. Le montant pour la fiducie demandé en 2004 avait été évalué en fonction du tonnage de 2004. Il est normal que le fonds soit maintenant plus élevé en fonction de l'augmentation des coûts.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les rendements générés par la fiducie sont considérés?</i>	M. Dussault indique que les rendements sont effectivement considérés dans le calcul pour le montant total de la fiducie, de même que le taux d'inflation ou d'imposition. En fonction de l'ensemble des paramètres financiers considérés, il a été établi que, pour obtenir 28 millions \$ en 2022, un coût de 1,52\$/tonne était nécessaire. C'est le ministère qui autorise ensuite l'utilisation des sommes mises en fiducie.
<i>Est-ce Waste Management qui gère les fonds, en partenariat avec le ministère? Par exemple, qui choisit d'investir dans des obligations canadiennes?</i>	M. Dussault indique qu'il s'agit d'une exigence du ministère. Comme ce sont des fiducies environnementales, le portefeuille ne peut être à risque. Tous les résultats de la fiducie sont communiqués au ministère. Ce dernier peut communiquer directement avec les fiduciaires pour demander des comptes, comme il est le bénéficiaire de la fiducie.
<i>Le ministère peut vérifier, mais peut-il prendre des fonds de la fiducie?</i>	M. Lacombe indique que le ministère peut donner l'autorisation de prélever des fonds, ce qui n'a encore jamais été fait.
<i>Est-ce que la fiducie peut être dans le « négatif »?</i>	M. Lacombe indique que non. Une révision est effectuée tous les trois ans. Le ministère peut alors augmenter le coût à la tonne. Le ministère surveille toutes les fiducies et reçoit des relevés tous les mois.
<i>En principe, quelle est la date limite d'exploitation du site?</i>	M. Lacombe indique que la limite est fin 2022. Il serait possible pour Waste Management d'exploiter les zones plus au nord, mais ce ne sont pas des zones autorisées pour l'instant.

5.2 CONTROLE DES GOELANDS

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations, explique que la grosse saison des goélands est en été et débute en mars. Le mois de juin est le plus problématique, avec l'éclosion des juvéniles. Un fauconnier est présent à l'année, mais à temps plein de mars à novembre. En hiver,

ses interventions sont plus ponctuelles. Les goélands sont très instinctifs et le fauconnier doit régulièrement changer son horaire pour éviter de les habituer à sa présence.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans les 10 dernières années, est-ce que l'affluence de goélands a baissé?</i>	M. Desnoyers indique que Waste Management contrôle d'abord et avant tout le nombre de goélands, ce qui fait en sorte que c'est difficile à évaluer. L'idée est de « fermer le garde-manger » des goélands, pour éviter qu'ils ne se déplacent jusqu'au site.

5.3 VISITES AU SITE INTERNET

M. Dussault présente les statistiques des visites du site internet du 1^{er} janvier 2016 au 5 décembre 2016. Il indique que 1267 sessions ont été enregistrées, pour 1053 utilisateurs au total. 2300 pages ont été vues, soit 1,82 page par session, avec une durée moyenne de session d'environ 1 minute. Waste Management présume que la majorité des utilisateurs sont des membres du comité ou souhaitent prendre connaissance des alertes odeurs. Bien que le site ne soit pas nécessairement très consulté, il demeure utile pour partager de l'information et comme outil de transparence.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que tous les documents du comité sont sur le site?</i>	M. Dussault indique que oui ; tous les documents depuis 2003 sont sur le site.
<i>Le comité a débuté en 2003?</i>	M. Dussault explique qu'une session d'information a eu lieu en 2003 pour le comité, mais que ce dernier a commencé officiellement en 2004. Près de 50 rencontres ont été tenues depuis.

6 REGISTRE DES PLAINTES ET BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers précise qu'aucune plainte n'a été relevée pour le dernier trimestre. Deux plaintes ont été consignées pour l'année 2016. Elles touchaient la présence de camions sur le rang Sainte-Marguerite. À ce sujet, Waste Management s'assure de relancer régulièrement ses clients pour limiter les impacts sur les riverains.

La question suivante est formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous avez eu seulement deux plaintes cette année?</i>	M. Desnoyers confirme que seulement deux plaintes ont été reçues.

7 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

Quelques points divers sont abordés en fin de réunion :

- M. Éric Jutras, représentant de Ste-Sophie, ne fera plus partie du comité et il sera remplacé par Normand Aubin (district 6).
- Waste Management a parlé à M. Tremblay de la 2^e rue pour l'aviser des travaux à venir. M. Tremblay a fait part de sa préoccupation liée au déplacement ou à l'enlèvement du sentier. Waste Management tient à rassurer le centre équestre à l'effet que ce n'est pas le cas. Les aménagements tiennent compte du fait que le sentier est là pour rester. Waste Management a l'intention de faire un aménagement avec la butte, notamment avec des arbres. Les représentants du centre équestre au comité indiquent que le citoyen sera rencontré pour lui réitérer les intentions de Waste Management.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de sites d'enfouissement y a-t-il au Québec?</i>	M. Dussault indique que 39 sites sont en opération. Waste Management en opère deux et a un contrat d'exploitation pour un troisième (Lachute).
<i>Qu'en est-il du site de Saint-Étienne?</i>	M. Dussault indique que le site est toujours opérationnel, mais qu'il n'est plus la propriété de WM.
<i>Vous faites beaucoup d'efforts, il faut le souligner.</i>	M. Dussault indique que le commentaire est apprécié. Waste Management a toujours souhaité mettre en place un comité structuré et travaille avec une équipe qui s'assure que l'information est disponible et que les suivis sont effectués. Il souligne que les membres du comité sont exigeants et posent beaucoup de questions, ce qui assure que, collectivement, du bon travail est réalisé.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il des sites d'enfouissement délinquants? Est-ce que le ministère est aussi sévère avec tout le monde?</i>	M. Dussault indique que le ministère a l'obligation de protéger l'environnement, quel que soit l'exploitant ou la région. Il explique que, par contre, les ressources ne sont pas toujours en place pour mener à bien ce mandat et que l'interprétation peut varier d'une direction régionale à l'autre. Cela dit, le ministère a l'obligation d'être équitable.
<i>Des 39 sites en exploitation, combien le sont par une multinationale? Ce type d'entreprises a souvent des critères plus exigeants que le ministère.</i>	M. Dussault indique que huit des sites sont des lieux d'enfouissement privés et que six ou sept appartiennent à de grandes entreprises. Les autres sont gérés par des municipalités, des régies ou des MRC.

ACTION DE SUIVI :

- Remplacer M. Éric Jutras par M. Normand Aubin dans la liste des présences comme représentant de la municipalité de Ste-Sophie

M. Dussault remercie les membres pour leur participation et leur souhaite de joyeuses fêtes. La prochaine réunion du comité est prévue le jeudi 23 mars 2017.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40.

Isabelle Lachance
Rapporteuse de la réunion